

## La Banque Européenne d'Investissement

### Histoire

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été fondée par le Traité de Rome en 1957. Elle fait partie des premières institutions créées au cours de l'intégration européenne, mais elle occupe, dès ses débuts, une place particulière du fait de son statut autonome et de son financement par fonds propres. Sa création fut l'aboutissement de nombreuses tractations entre les membres fondateurs de la Communauté économique européenne (France, Allemagne, Italie et Bénélux). Elle devait accompagner l'approfondissement du marché unique européen en soutenant le développement économique et le libre commerce, mais aussi en répondant aux inégalités structurelles entre les différentes régions européennes pour qu'elles ne se retrouvent pas aggravées par ce nouveau contexte économique. Elle était ainsi perçue comme un corollaire nécessaire à l'approfondissement des relations économiques européennes, notamment par les délégations de l'Italie et de la France ([Capollaro & Cavadia 2022](#)).

Selon l'article 309 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), son mandat est de « contribuer [...] au développement équilibré et sans heurt du marché intérieur dans l'intérêt de l'Union ». À sa fondation, les activités de la BEI soutenaient en premier lieu le développement régional, en finançant par exemple la construction d'infrastructure de distribution d'eau et d'électricité dans le *Mezzogiorno* italien. Depuis les années 1980, la BEI semble toutefois prioriser le soutien aux grands objectifs de politique publique de l'Union européenne (UE), ainsi qu'à la construction du Marché Unique européen ([Clifton et al. 2014](#)). Elle a par exemple pris part au financement de la centrale nucléaire de Fessenheim et à celui du tunnel sous la Manche reliant la France et l'Angleterre. Une part importante de ses financements dans les années 1990 était également consacrée à faciliter l'entrée des nouveaux pays issus de l'ex-bloc soviétique dans l'UE.

Aujourd'hui, dans le cadre du Pacte vert européen et de sa feuille de route 2021-2025, la BEI a entamé une nouvelle évolution de sa politique de crédit dans le but de devenir la « [banque du climat](#) » de l'UE (à ce propos, voir [Mertens & Thiemann 2023](#)).

### Gouvernance et structure

La BEI est une institution indépendante qui bénéficie d'une autonomie décisionnelle vis-à-vis du reste de l'Union. Elle est l'institution principale qui compose le *EIB Group*, dans lequel on retrouve aussi le Fonds européen d'investissement dont elle est l'actionnaire majoritaire.

La gouvernance de la BEI repose sur trois organes exécutifs. Le Conseil des gouverneurs, où siègent des ministres désignés par les 27 États-membres, généralement des ministres des finances, décide de l'orientation stratégique des activités de l'institution ainsi que de sa politique de crédit. Il approuve également le bilan et les comptes annuels et désigne les membres des autres organes exécutifs. Le Conseil d'administration, lui, contrôle les activités financières de la banque, et s'assure de la conformité de la gestion de l'institution avec les traités européens. Il est composé de 28 administrateurs ; désignés par chacun des États membres, ainsi que par la Commission européenne. Il peut également faire appel à des experts dans certains domaines en lien avec les activités de l'institution, siégeant à titre consultatif et sans droit de vote.

Le Comité de direction, pour finir, est l'organe exécutif permanent de la BEI. Il compte neuf membres qui assurent la gestion des activités quotidiennes de la banque, et l'exécution des orientations définies par le Conseil des gouverneurs et le Conseil d'administration (voir [BEI 2023a](#)).

La BEI est plus largement intégrée à l'ensemble de la gouvernance économique européenne. La BEI participe, aux côtés d'autres institutions, aux capacités de financement des programmes RePowerEU et InvestEU qui visent à promouvoir et faciliter les investissements étrangers et la transition énergétique dans l'Union.

## **Fonctionnement et sources de financement**

Les actionnaires de la BEI sont les 27 États-membres de l'UE, qui la capitalisent à hauteur de 248 milliards d'euros de capital souscrit. La contribution de chaque État-membre au capital de l'institution est définie selon leur poids économique au sein de l'UE au moment où ils ont rejoint l'Union. En réalité, seuls 22 milliards d'euros ont pour le moment été appelés pour capitaliser la BEI. Elle se finance donc majoritairement sur les marchés financiers privés, *via* l'émission d'obligations, et bénéficie de bonnes conditions de financement, avec des taux d'intérêt faibles grâce à sa note AAA et à la garantie des États-membres (que constitue le reste de son capital souscrit). La BEI se distingue donc également des autres institutions européennes par son autonomie financière, puisqu'elle ne dépend pas du budget de l'UE.

La BEI propose une large gamme de produits financiers : des prêts bancaires, des garanties et des investissements dans le capital d'entreprises privées. Ils sont destinés à des entités publiques comme privées. Elle n'octroie de prêt direct qu'à des projets dont le coût total dépasse 25 millions d'euros, dans la mesure où ils ne dépassent pas 50 % du coût total ; tandis que les financements destinés à de plus petits projets ou à des PME sont accordés par des intermédiaires bancaires. Ceux-ci peuvent être publics (banques publiques nationales comme Bpifrance ou la Caisse des dépôts), ou commerciaux (banques commerciales, mutualistes, etc.). Les PME peuvent également se procurer des financements auprès du Fonds européen d'investissement, notamment sous la forme de garanties ou de capital-risque pour les PME innovantes. Les prêts de la BEI sont accordés à des taux compétitifs par rapport

au marché privé, sur la base d'une évaluation du rendement économique, environnemental et social de chaque projet.

Eu égard au volume des prêts consentis et d'emprunts réalisés sur le marché, la BEI est considérée comme la plus grande banque multilatérale au monde. Aujourd'hui, l'encours maximal des prêts octroyés par la banque ne peut pas [dépasser 2,5 fois son capital souscrit](#), soit plus de 620 milliards d'euros. Cependant, en juin 2024, le conseil des gouverneurs de la BEI a accepté d'augmenter ce ratio de 250 à 290 %, ce qui permettrait à la BEI d'attendre un volume de prêts maximum équivalent à environ 720 milliards d'euros.

## **Rôle dans le financement de la transition écologique**

Avec ses « *Climate Awareness Bonds* », la BEI devient, dès 2007, le premier émetteur d'obligations vertes au monde. En 2023, les obligations vertes représentaient environ 30 % des bons émis par l'institution<sup>1</sup> ([BEI 2023b](#)).

Pour remplir son rôle de « banque du climat » de l'UE, la BEI s'est fixé plusieurs objectifs, dont : atteindre 50% d'investissements verts par an en 2025, et 1000 milliards d'euros d'investissements en tout d'ici 2030. Le premier est atteint, puisque les investissements verts représentaient plus de 60 % du total des investissements en 2023 ([BEI 2023c](#)).

En 2023, La France a reçu 7 milliards d'euros de financements pour des projets liés au climat, soit environ 64 % du financement total accordé par la BEI (c'était 70 % en 2022). La France a ainsi le deuxième plus grand bénéficiaire de la BEI, et le plus grand bénéficiaire de la banque en matière de finance verte. Ces investissements couvrent de nombreux secteurs, le principal étant le secteur des transports publics. La BEI a par exemple financé de nombreuses lignes de transport en commun partout en France : Ligne B du métro de Rennes, trams de la région parisienne et lignes de bus à Metz. En 2023, elle a consacré 1 milliard d'euros au financement de la Ligne 15 du Grand Paris Express ([BEI 2023d](#)).

Cette même année, elle s'est également engagée à financer une partie du projet de développement d'une méga-usine pour les batteries au lithium à Douai, pour un total de 450 millions d'euros octroyés (dont 337 en prêts directs et 112 millions en prêts indirects), avec une garantie du programme européen InvestEU. Elle a également accordé un [prêt de 150 millions d'euros](#) à l'Iren, un des plus grands opérateurs de service de distribution d'eau d'Italie. Ce « prêt vert » est adossé à une politique de conditionnalités, basée sur des indicateurs de soutenabilité (notamment la réduction des pertes en eau), qui inclut la possibilité de réajuster les caractéristiques et les conditions de remboursement du prêt.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut à la fois les « Climate Awareness Bonds » et les « Sustainable Development Bonds », créé en 2018.

Il faut toutefois noter que la majorité des investissements verts de la BEI sont consacrés aux secteurs de l'énergie et des transports, et qu'ils bénéficient en particulier aux économies européennes les plus développées ([Ebeling 2022](#)).